

Secte... ...Vous avez écrit «secte»

Vous avez écrit «secte» ? Ne sommes-nous pas toujours secte d'un autre, d'une autre ? Le mot «secte» ne vient-il pas très précisément d'une racine indo-européenne qui désigne le fait de «suivre, venir après» ? Et ce qui s'ensuit, subséquemment et par conséquent, est fort logique : le sectateur est le disciple d'une séquence, d'une ligne de conduite, d'une secte ou doctrine qu'il partage avec un petit groupe de personnes... en prenant le risque de se séparer des autres, d'être persécuté voire même exécuté - qui suivra les obsèques du sectaire ? C'est ce risque que virent les 30 missionnaires de la L.M.S., héros d'un huis clos de 300 tonneaux, le Duff, en janvier 1797, dans les eaux froides de l'Atlantique Sud... 4 mois après leur départ d'Angleterre, 2 mois après l'escale de Rio de Janeiro et plus d'un mois après avoir renoncé au cap Horn et décidé d'aller à Tahiti par la route la plus longue, de l'Est, les 30 missionnaires se dotent, le 29 décembre 1796, d'un Comité élu de 8 personnes avec comme président, le capitaine James Wilson, chargé de jeter les bases d'un règlement intérieur pour la bonne conduite à venir de la petite société et de définir «quelques principes religieux».

Ce P.P.D.C.T., plus petit dénominateur commun théologique, texte qui devait être corrigé par tous, engendre très vite disputes passionnées, séparation, exclusion même de deux Cornouaillais congrégationalistes, du pasteur John Jefferson et du charpentier de marine John Cock.

L'ombre d'une secte plane entre les trois mâts du Duff

Les pères fondateurs de la L.M.S. pourtant avaient voulu enterrer «le fanatisme» et

s'étaient solennellement engagés à refuser d'exporter leurs divisions en terre de mission : il y avait là Thomas Haweis, un anglican de tendance évangélique, le Dr. Ryland, directeur de l'Académie baptiste de Bristol, David Bogue, le pasteur indépendant de Gosport ou George Burder, celui de Coventry, John Eyre, le rédacteur en chef de l'Evangelical Magazine, Samuel Greatheed, le pasteur congrégationaliste de Newport.

Tous, et les autres, calvinistes modérés ou écossais ou hyper -, non conformistes ou dissenssionistes, évangélistes du Renouveau



Le voyage calme... et mouvementé du Duff

évangélique, méthodistes, puritains ou wesleyens avaient réussi à gommer leurs différences, à arrondir leurs angles et à parler d'une seule voix pour que la première mission de la L.M.S. soit une réussite... oecuménique...

Et voilà que, au large de l'Afrique australe, ce 18 janvier 1797, à 9 h 30, le capitaine Wilson convoque une assemblée générale quelque peu extraordinaire : la commission n'a pu régler un problème, mettre fin au désaccord, il faut donc trancher. Peut-on commenter de manière univoque - le doit-on jamais ? - le texte de Paul,

Romains 8, 29 et 30 ? Texte profond et/ou obscur, dangereux où se reflètent depuis des siècles les réflexions et les projections de ceux et celles qui se risquent à confronter ou à compléter les notions de prédestination et de liberté, de grâce divine et de libre-arbitre humain.

Dès le lendemain Jefferson et Cock sont excommuniés ; accusés de déviance arminienne ils restent isolés pendant 11 jours à bord du petit voilier, privés de relations sociales et ne pouvant correspondre que par écrit, confessant leur chute et plaidant coupable pour la confusion de leur esprit...

Mais ce n'est que le 21 février 1797, 2 semaines avant que Tahiti n'apparaisse aux yeux de l'équipage et de l'équipe missionnaire, que Jefferson et Cock apposent leurs signatures au bas des 21 articles de foi définis à bord du Duff... La crise est passée, le conformisme orthodoxe triomphe, le groupe retrouve une unité.

Mais la tentation sectaire est là et s'exprime le 1er août 1798, tout comme d'ailleurs la bonne foi et l'excommunication le 3 août...

L'histoire de Thomas Lewis, l'un des 4 pasteurs du petit groupe, son exclusion et sa mort violente le 28 novembre 1799, est une autre histoire...

Que l'État et l'école jouent leur rôle

Extraits du communiqué de la Fédération Protestante de France

...Invoquant notamment les trois libertés fondamentales que sont les libertés de conscience, de réunion et d'association, le rapport de la commission parlementaire (Décembre 1995) estime qu'il n'est ni possible, ni souhaitable, d'envisager une quelconque forme de «législation anti-secte»...

Si le débat strictement juridique est donc clos, il va de soi que la législation existante n'en doit pas moins être strictement appliquée à l'encontre de tout mouvement religieux, quel qu'il soit, qui porterait atteinte au droit civil ou pénal en vigueur...

Les différentes mesures préconisées par le rapport Gest-Guyard vont dans le bon sens, en particulier la recommandation faite aux magistrats

du Parquet de se saisir davantage eux-mêmes des problèmes dont ils pourraient avoir connaissance ; de même que la directive adressée à l'Éducation nationale de prévoir une information particulière dans le cadre de l'instruction civique. On pourrait ajouter que, dans ce domaine, l'école doit jouer pleinement son rôle de lieu d'apprentissage au discernement des valeurs et des comportements sociaux et culturels, mais aussi religieux...

Il est clair qu'une meilleure connaissance du phénomène de la montée des nouveaux mouvements religieux est nécessaire, à la fois pour mieux comprendre le problème et pour davantage sensibiliser et informer objectivement le public...

Ro pati atea